

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 4 FÉVRIER 2019

L'an Deux mil dix neuf, le 4 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, convoqué légalement le 28 Janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, en Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : MM. BEAUDOIN D. - DUMAS D. - FUJS F. - GIRBE D. -
LANCELOT G. - LELIÈVRE G. - PETITIMBERT P. -
QUILLEVÉRE E.
Mmes ABSOLU B. - BURGEVIN C.

Absent excusé : M. THIERRY A. (*ayant donné pouvoir à P. PETITIMBERT*)

Secrétaire de séance : Mme ABSOLU B.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2018

Lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 5 Novembre 2018, lequel est adopté à l'unanimité.

COÛT D'ENTRETIEN DE LA STATION D'ÉPURATION DE VILLEMOUTIERS POUR L'ANNÉE 2019 (D01)

Considérant le montant de l'indemnité horaire s'élevant à ...15.50 € pour l'entretien de la Station d'Épuration de Villemoutiers au cours l'année 2018,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir le coût horaire à **15.50 € pour l'année 2019**,

FIXE un montant total s'élevant à ...**1 612.00 €** pour 104 heures annuelles au titre de l'année 2019 pour la Commune de VILLEMOUTIERS.

Copie de cette délibération sera transmise à la Commune de VILLEMOUTIERS pour approbation par son Conseil Municipal lors d'une prochaine assemblée.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET (CDG45) (D02)

Considérant l'adhésion initiale du S.M.A.E.P. au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion selon une Convention d'Adhésion à ce Service à partir du 1^{er} Janvier 2010, approuvée par délibération D02 suite à Conseil Syndical du 19.01.2010,

Vu la dernière échéance de la Convention d'adhésion au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration du CDG45 a renouvelé, en date du 28 novembre 2018, les

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue (1^{er} Etage Mairie) 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 2/9

D02 suite

conditions d'intervention du Service de Médecine Préventive avec le maintien du taux de cotisation à 0.33 % applicable à l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

- . **ACCEPTE** le renouvellement d'adhésion à cette Convention de Médecine Préventive auprès du Centre de Gestion du Loiret du 5 Février 2019 jusqu'au 31 Décembre 2021 par tacite reconduction.
- . **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir les formalités administratives et signer ladite Convention.

INSTAURATION DES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (I.H.T.S.) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET DES RÉDACTEURS (D03)

En complément à la délibération D45 du 9 novembre 2011 portant attribution de l'I.H.T.S. dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée, et notamment son article 88 qui prévoit que l'assemblée délibérante de chaque collectivité fixe le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents grades de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié et la circulaire ministérielle n°LBLB0210023C du 11/10/2002 relatifs à l'**Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)** ;

Vu le décret n° 2008-199 du 27 février 2008 relatif à la rémunération des heures supplémentaires de certains fonctionnaires (JO du 29.02.2008),

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable et DÉCIDE le versement des indemnités suivantes :

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue (1^{er} Etage Mairie) 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 3/9

D03 suite

1 - Bénéficiaires :

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire s'applique aux fonctionnaires à temps complet dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires fondées sur les besoins du service.

Une indemnité horaire est attribuée aux fonctionnaires à temps non-complet effectuant des travaux complémentaires relevant d'un caractère exceptionnel fondé sur les nécessités de service.

Le nombre des heures supplémentaires au sens défini précédemment ne peut dépasser 25 heures par mois (les heures accomplies durant les dimanches, les jours fériés et la nuit étant prises en compte dans ce contingent).

L'indemnité s'applique au cadre d'emplois suivants :

Filière administrative

Cadres d'emplois : *Rédacteurs territoriaux*

Grades :

- Rédacteurs
- Rédacteurs principaux de 2^{ème} classe
- Rédacteurs principaux de 1^{ère} classe

Filière technique

Cadres d'emplois : *Adjointes techniques*

Grades :

- Adjointes techniques
- Adjointes techniques principales de 2^{ème} classe
- Adjointes techniques principales de 1^{ère} classe

2 - Principe d'attribution :

La rémunération horaire est égale à :

Traitement brut annuel + indemnité de résidence

1820 heures annuelles

Le traitement brut annuel est celui perçu par l'agent au moment de l'exécution des travaux supplémentaires.

.../...

D03 suite 1

La rémunération horaire est majorée :

- de 125 % pour les 14 premières heures supplémentaires,
- de 127 % pour les heures suivantes.

La rémunération ci-dessus est majorée :

- de 100 % en cas de travail supplémentaire de nuit (soit entre 22 heures et 7 heures),
- de 66 % en cas de travail supplémentaire accompli un dimanche ou un jour férié.

3 - Agents à temps non-complet :

Les agents à temps non-complet amenés titre exceptionnel à effectuer des heures au-delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'il occupe, sont rémunérés sur une base horaire résultant d'une proratisation de son traitement, tant que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail prévu pour les agents à temps complet.

Lorsque les heures supplémentaires effectuées par un agent à temps non-complet dépasse la durée du cycle de travail prévu par la collectivité, celles-ci sont rémunérées conformément aux principes d'attributions précisées ci-dessus.

4 - Moyens de mise en œuvre :

Il est mis en place un moyen de contrôle permettant un décompte des heures accomplies sous forme de *décompte déclaratif contrôlable, feuille de pointage (à faire viser par l'autorité)*.

5 - Attribution individuelle - Critères d'attribution :

Dans la limite des crédits ouverts au budget et selon les critères d'attribution fixés par la présente délibération, il appartient à l'autorité territoriale de déterminer le montant individuel applicable à chaque fonctionnaire sur la base des heures effectives accomplies.

6 - Versement et date d'effet :

L'indemnité sera attribuée *mensuellement*.

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire sera **applicable à compter du 1^{er} Mars 2019**.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue (1^{er} Etage Mairie) 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 5/9

D03 suite 2

7 - Cumul :

Les agents logés par nécessité absolue de service peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Les indemnités horaires pour heures supplémentaires ne sont pas cumulables avec le repos compensateur,

Les périodes ouvrant droit à des remboursements de frais de déplacement ne permettent pas l'attribution d'heures supplémentaires. Il en est de même pour les périodes d'astreinte sauf pour le temps des interventions le cas échéant.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif de la collectivité.

Le Conseil Syndical **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir les formalités nécessaires à cette attribution.

ACQUISITION FOURGON UTILITAIRE POUR LE SERVICE TECHNIQUE (D04)

Monsieur le Président expose l'opportunité d'acquérir un nouveau véhicule utilitaire destiné au Service Technique en raison des réparations récurrentes sur le Citroën Jumper datant du 7 Février 2012.

Après analyse des propositions commerciales et techniques remises par les Sociétés :

LOIRET TRUCKS ETS DOURS - 45700 PANNES

↳ Devis FR RTG 31.1 du 29.01.2019 pour Fourgon RENAULT Master 3T5 VAN STD RWD 130EVI, avec attelage mixte, pour un coût total Hors Taxes de	...	29 700.00 €.
Montant TTC	...	35 640.00 €.
↳ Devis FR RTG 31.1 du 29.01.2019 pour Fourgon RENAULT Master 3T5 VAN STD RWD 130EVI, avec attelage mixte, et Capacité de remorquage augmentée, pour un coût total Hors Taxes de	...	31 000.00 €.
Montant TTC	...	37 200.00 €.
↳ <u>Reprise du véhicule CITROËN Jumper à 153 000 km H.T.</u>	...	2 000.00 €
Montant TTC	...	2 400.00 €

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue (1^{er} Etage Mairie) 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 6/9

D04 suite

SELVI LORIN - 45210 FONTENAY SUR LOING

↳ Proposition PN/ du 31.01.2019 pour Fourgon IVECO,
Daily E6 35C 15 V 12, Roues AR jumelées, pour un coût
Total Hors Taxes de ... 32 373.97 €.
Montant TTC ... **38 848.76 €.**

OPTIONS :

. Porte latérale vitrée Montant TTC ... 420.00 €
. Portes arrières vitrées Montant TTC ... 312.00 €

↳ Reprise du véhicule CITROËN Jumper à 153 000 km H.T ... 6 100.00 €
Montant TTC ... **7 320.00 €**

MERCEDES BENZ - 45200 AMILLY

↳ Devis du 01.02.2019 pour Fourgon SPRINTER VS30
314 37 3.5t Propulsion avec attelage et Roues simples,
pour un coût total Hors Taxes de ... 34 090.00 €.
Montant TTC ... **40 908.00 €.**

↳ Devis du 01.02.2019 pour Fourgon SPRINTER VS30
514 37 3.5t Propulsion avec attelage Roues jumelées,
pour un coût total Hors Taxes de ... 36 640.00 €.
Montant TTC ... **43 968.00 €.**

↳ Reprise du véhicule CITROËN Jumper à 153 000 km H.T. ... 5 416.67 €
Montant TTC ... **6 500.00 €.**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir la Société SELVI-LORIN à Fontenay sur Loing (45210) pour un Fourgon IVECO Daily E6 35C 15 V 12, Roues AR jumelées, dont la dépense sera mandatée à l'article 218 en *Section Investissement*, pour un montant H.T. s'élevant à ... 32 373.97 € (soit **38 848.76 € TTC**).

ATTESTE que la durabilité de cet achat est supérieure à un an et décide de porter cette acquisition en investissement avec un amortissement sur 5 ans.

L'ancien véhicule utilitaire Citroën Jumper sera repris par la Société SELVI-LORIN pour un montant H.T. de ... 6 100.00 € (soit **7 320.00 € TTC**).

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue (1^{er} Etage Mairie) 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 7/9

D04 suite 1

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur SAWIKOWSKI évoque à l'assemblée les points à envisager, soit :

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RUE DES PICHOTTERIES À CHEVILLON SUR HUILLARD (D05)

Considérant la nécessité d'alimenter 8 lots constructibles Rue des Pichotteries à Chevillon sur Huillard par le biais de la conduite d'eau existante en diamètre 50 mm pour la renforcer en diamètre 110 mm sur une longueur de 270 ml,

Après analyse des propositions remises en séance, soit :

C.M.P.O. à Villemandeur (45700) pour le matériel

↳ Devis N° 11296777-1 du 25.01.2019 Total H.T. ... 2 524.97 €.

LOXAM à Villemandeur (45700) pour la location d'une pelle 5T à 6T sur 2 jours

↳ Offre de location N° 912710007288 du 24.01.2019 Total H.T. ... 483.82 €.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à mains levées, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions ci-dessus pour réaliser ces travaux, dont le Montant Total Hors Taxes s'élève à ... 3 008.79 € (**soit 3 610.55 € TTC**).

INSCRIT la dépense en *Section Investissement* à l'article 2158, avec un amortissement sur 10 ans.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir et signer les formalités nécessaires à cette opération.

RENOUVELLEMENT DE L'ARMOIRE ÉLECTRIQUE AU CHÂTEAU D'EAU DE CHEVILLON SUR HUILLARD

Monsieur le Président donne lecture des propositions remises en séance, soit :

- AGRISERVICE IRRIGATION (ST BENOIT SUR LOIRE) selon devis DE1800026 du 15.10.2018, dont le montant total H.T. s'élève à ... 8 779.20 €.

- INDUSTRIE EAU & EQUIPEMENT (SEMOY) selon devis NL/2018.257.45 du 15.10.2018, dont le montant total H.T. s'élève à ... 8 208.00 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et voté à main levée, à l'unanimité :

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue (1^{er} Etage Mairie) 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 8/9

DÉCIDE de retenir la proposition de la Société INDUSTRIE EAU & EQUIPEMENT à Semoy pour un montant total H.T. de ... 8 779.20 € (**soit ... 10 535.04 TTC**).

PROPOSE d'imputer cette dépense à l'article 6155 en *Section Exploitation*.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir les formalités nécessaires à cette opération.

RENOUVELLEMENT DES POMPES AUX FORAGES DE CHEVILLON SUR HUILLARD ET SAINT MAURICE SUR FESSARD

En raison de la durée de fonctionnement supérieure à 30 ans pour chacune des pompes KSB aux forages de Chevillon sur Huillard et Saint Maurice sur Fessard, il conviendrait de consulter des fournisseurs de pompes en terme de coût et de délai, avec une variante pour la colonne en acier ou en inox.

Les propositions seront analysées lors d'un prochain Conseil.

INSTALLATION D'UN CHLOROMÈTRE

En raison de 4 analyses bactériologiques d'Octobre à Décembre 2018 faisant apparaître quelques coliformes, les fontainiers effectuent des purges intenses tous les deux mois dans chaque bourg des Communes membres du SMAEP.

Toutefois, si de nouvelles analyses s'avéraient de mauvaise qualité bactériologique, il serait opportun d'investir dans l'installation d'un chloromètre.

CHANGEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Considérant le renouvellement des compteurs d'eau tous les 15 ans, avec l'orientation vers une radio-relève pour les nouveaux compteurs, il conviendrait de commencer par la Commune de Villemoutiers dans un premier temps (soit environ 255 compteurs), sachant de 60 % des compteurs seraient à changer tous les 2 ans. Cette opération serait alors sous-traitée de préférence à une entreprise locale selon Monsieur Le Président.

Monsieur GIRBE communiquera les coordonnées du sous-traitant de SUEZ pour de tels travaux, tout en précisant que l'installation d'une radio-relève doit être à soumettre à l'Agglomération Montargoise pour approbation selon sa compétence (radio-relève ou télé-relève ?)

Cette orientation ainsi que 3 propositions seront analysées lors d'un prochain Conseil.

FORMATIONS CACES FIN 2019/DÉBUT 2020

Considérant la validité de 10 ans sur les formations CACES, il conviendrait d'inscrire 2 agents du Service Technique du SMAEP aux formations initiales et de recyclage pour les CACES catégorie 1 - 2 - 4 - 7 - 8, soit Fin d'année 2019 ou tout Début d'année 2020.

.../...

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.M.A.E.P.)

CHEVILLON-sur-HUILLARD - SAINT-MAURICE-sur-FESSARD - VILLEMOUTIERS - VIMORY

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue (1^{er} Etage Mairie) 45700 CHEVILLON-sur-HUILLARD

Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14

siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

.../...

Page 9/9

Compte tenu des coûts, il serait opportun de mutualiser ces certifications avec d'autres collectivités puisque le CNFPT ne dispense pas ces formations.

- . Madame DEMOL évoque le nombre d'appels incessants à chaque facturation trimestrielle de la part des abonnés avec logements situés en assainissement collectif qui sont réorientés de la part de SUEZ EAU France vers le SMAEP quant au détail de sa facturation.

Monsieur le Président doit sensibiliser l'Agglomération Montargoise à cet effet.

- . Monsieur LELIÈVRE fait part d'un courriel émanant de l'EPFLI qui se voit facturer 248 m³ par SUEZ pour le logement sis 41 Rue de La Mairie à St Maurice sur Fessard, bien que le compteur d'eau ait été fermé 26.09.2017 (avec consommation de 19 m³ par le SMAEP) appartenant auparavant à M. TETU Alain. La facture de résiliation transmise à SUEZ le 27.02.2018 sera communiquée à la Commune de Saint Maurice sur Fessard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante cinq minutes

